

MAIRIE DE LABRUGUIERE

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-TROIS MARS à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Pascale LABROUSSE, Adjointe au Maire, déléguée aux finances.

PRÉSENTS : David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Claude GUILHOT, Anne-Marie NEGRE, Jean-François SOLSONA, Jean-Paul GAUTRAND, Guillaume CHABAL, Fabienne MACHADO, Bénédicte CAILLE, Pascal HUC, Anne HOSATTE, Christine DORI-ZIEGLER, Sébastien GALAUP, Sophie DUBOIS, Jérémie LEMOINE, Carole GAU et Christopher MAGALHAES.

REPRESENTES :

<i>Claudine CAVAILLES</i>	<i>procuration à</i>	<i>Fabienne MACHADO</i>
<i>Antoine FAHY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Pascale LABROUSSE</i>
<i>Nathalie FABRE</i>	<i>procuration à</i>	<i>Corinne VALLES</i>
<i>Jean-Pierre CORNET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Anne-Marie NÈGRE</i>
<i>Xavier BOCCALON</i>	<i>procuration à</i>	<i>Claude GUILHOT</i>
<i>Stéphanie MALLET</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>
<i>Jean-François GARCIA</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jérémie LEMOINE</i>

ABSENTE : Florence CARIN

SECRETARE DE SEANCE : Carole GAU

Monsieur le Maire : merci pour le secrétariat Madame Gau. Est-ce qu'il y a des observations sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal ?

Non, donc ce compte-rendu est approuvé, nous pouvons passer à l'ordre du jour et je vais donner la parole à Madame Labrousse, Adjointe aux finances.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Pascale Labrousse : il s'agit de voir la situation des Budgets Commune, Pompes Funèbres et Cinéma.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

NOTE DE PRÉSENTATION

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

- ✓ Le compte administratif retrace pour chaque budget les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'en section

d'investissement, les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice, (restes à réaliser).

- ✓ Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis à l'euro près.
- ✓ Pour les budgets annexes, les montants sont affichés en H.T.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Pour assurer son fonctionnement, la Ville a dépensé 5 360 901 €

a) Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 1 415 108 €

Soit une augmentation de 20.81 % par rapport à 2021.

Les dépenses relatives à la consommation d'électricité, de gaz et de carburants ont augmenté de 52.02 % ; elles représentent 32 % des dépenses à caractère général.

Article	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Augmentation 2021/2022
		318 411,07	262 256,09	295 510,93	449 232,38	52,02%
606120	Electricité	206 402,99	188 513,05	181 547,74	265 891,67	46,46%
606121	GAZ	96 691,23	60 550,22	98 331,16	163 627,23	66,40%
60622	Carburants	15 316,85	13 192,82	15 632,03	19 713,48	26,11%

Les autres dépenses de ce chapitre augmentent de 10.28 %.

Dès l'automne 2022, on ressent la répercussion de la hausse du coût des énergies sur les fournitures d'entretien, de petit équipement, sur l'alimentation, sur les transports collectifs ...

De plus, l'année 2022 redevient une année « normale » après les deux années précédentes plus ou moins impactées par le COVID (reprise des animations locales et manifestations sportives, re-programmations des formations des agents municipaux, déplacements des scolaires ...)

Le compte 6042 : 99 986 € : achat de prestations de services retrace le coût des repas commandés pour la restauration scolaire. Il évolue suite à une première augmentation de 4 % au 01.05.2022, et un nombre plus important des repas pris depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

L'achat de fournitures et de petit équipement (cpte 60632 : 124 291 €) a augmenté en raison de multiples travaux effectués par les agents du centre technique municipal et des nombreuses interventions lors des manifestations locales.

Le compte 6068 : 32 681 € : autres matières et fournitures intègre le dépôt des déchets verts chez Trifyl, déposés auparavant à la décharge. (pour les déchets verts chez Trifyl le montant s'élève à lui seul à 23 045 €)

Le compte 61524 : 15 248 € : qui répertorie les dépenses d'élagages ou d'abattages d'arbres lorsqu'ils sont dangereux varient selon les conditions météorologiques. (dans ce compte on y retrouve le fauchage en forêt pour 6 188 €)

Le coût incontournable des maintenances reste élevé (cpte 6156 : 87 051 €) maintenance sur tous les logiciels (état civil, restauration scolaire, marchés publics, comptabilité, ...), sur de nombreux équipements (chaufferies, défibrillateurs, copieurs, balayeuse, auto-laveuse, cloches ...), vérifications règlementaires des ascenseurs, du matériel incendie....

Les frais de gardiennage de la forêt (cpte 6282 : 33 318 €) représentent 10 % des ventes de bois perçues l'année précédente.

Au compte 6288 : 40 461 €, la programmation culturelle représente 11 443 €, les spectacles pour les écoles : 4 042 €.

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, opération subventionnée par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 77 % des dépenses réalisées (délibération CM du 11.03.2021), les prestations versées à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et à Nature En Occitanie représentent une somme de 24 975 € pour l'année 2022.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 2 595 884 €

Soit une augmentation de 8.40 % par rapport à 2021.

Pour faire face à l'inflation, le gouvernement a décidé en juin d'augmenter de 3.5 % le point d'indice des fonctionnaires à compter du mois de Juillet 2022. Cette augmentation de la valeur du point impacte directement le traitement brut de tous les salaires versés et se répercute sur les bases des cotisations (pour mémoire : dernière augmentation du point d'indice en 2017 de 1.2 % et salaires des fonctionnaires gelés depuis 2010).

A chaque hausse du taux horaire du SMIC, les rémunérations des agents de la catégorie C sont revalorisées pour s'aligner sur un taux horaire similaire.

La prime inflation attribuée en début d'année a été remboursée par l'Etat en intégralité et a fait l'objet d'un titre de recette.

De nouveaux agents ont été recrutés en cours de l'année 2022 : 3 remplacements au Centre Technique Municipal ; 2 dans les groupes scolaires ; 1 à la police municipale (agent en détachement).

Par ailleurs, 3 agents ont choisi de quitter la collectivité.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 1 235 €

Les Services des Impôts des Particuliers ont validé des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

d) Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 781 718 €

Le poste de dépenses le plus important est le compte 6574 Subventions versées aux associations soit 654 140 € (selon la délibération du 07/04/2022) plus 1 000 € versés en soutien à l'Ukraine.

Le compte 65541 enregistre la participation annuelle aux frais de fonctionnement du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour 9 926 €, et le forfait pour la Scène Nationale d'Albi pour 5 000€.

Les indemnités versées aux élus sont inscrites au compte 6531 pour un montant de 79 782 €.

e) Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 93 845 €

Ce chapitre représente le paiement des intérêts de tous les emprunts contractés par la Commune.

f) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 515 €

Ce chapitre enregistre des annulations de titres émis sur les exercices antérieurs (rétrocessions concessions cimetièrre, régularisations de sommes perçues...)

2- La Ville a enregistré 6 447 585 € de recettes de fonctionnement

Soit une progression de 8.69 % par rapport à 2021

a) Les atténuations de charges (chapitre 013) s'établissent à 39 880 €

Les remboursements de salaires des contrats aidés, les prises en charge des arrêts de travail pour accidents de travail ainsi que les indemnités versées pour la mise en place de services minimum d'accueil dans les écoles lors des journées de grève sont saisies sur ce compte.

Le remboursement par l'Etat de la prime inflation est intégré au compte 6459 avec la compensation du supplément familial versé aux agents ayant des enfants à charge.

b) Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 775 126 €

Les recettes concernant les ventes de bois explosent ; outre le volume de bois à vendre plus important en 2022, certaines parcelles de 2021 ont été repropoosées à la vente en 2022 et ont trouvé preneurs.

Les autres recettes se maintiennent ; les recettes relatives à la restauration scolaire augmentent car le nombre de repas servis est plus important depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73) ont rapporté 3 851 332 €

Les recettes fiscales, produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation ainsi que l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER : imposition des éoliennes terrestres situées sur la Commune raccordées au réseau en 2020 ou 2021) ont évolué globalement de 6.53 % par rapport au montant perçu en 2021. (C'est une évolution à la hausse)

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CACM est revenue à un montant équivalent à celui de 2019, soit 107 169 €.

La taxe de consommation finale d'électricité reversée trimestriellement par tous les fournisseurs d'énergie électrique (compte 7351) reste en constante évolution. (c'est quasiment +7% par rapport à 2021).

Les taxes additionnelles aux droits de mutations des biens immobiliers (compte 7381) sont toujours à un bon niveau reflétant un contexte immobilier florissant.

d) Au titre des dotations et participations (chapitre 74), la Ville a perçu 1 599 878 €

Globalement, le montant des 3 dotations (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation) évolue de 4.92 % par rapport à l'année 2021.

L'Etat a compensé les exonérations relatives à la fiscalité locale (Foncier bâti & foncier non bâti) pour un montant de 391 989 € (Cpte 74834) .

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 176 749 €

Ce chapitre enregistre les loyers perçus pour la mise à disposition de locaux (cpte 752) ainsi que les redevances de l'éolien enregistrées depuis avril 2019 (cpte 757).

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77) représentent 4 619 €

Ce chapitre intègre les dons et les remboursements des sinistres et autres accidents dont les réparations sont prises en charge par les assurances.

**La section de fonctionnement fait apparaître un résultat net de
1 086 684 €**

BUDGET PRINCIPAL : Section de fonctionnement 2022

Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	2021/2022
011	Charges à caractère général	1 171 333	1 415 108	20,81%
012	Charges de personnel	2 394 634	2 595 884	8,40%
014	Atténuations de produits	3 640	1 235	-66,07%
65	Autres charges de gestion courante	876 012	781 718	-10,76%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DE SERVICES	4 445 619	4 793 945	7,84%
66	Charges financières	101 169	93 845	
67	Charges exceptionnelles	3 333	515	
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 550 121	4 888 305	7,43%
042	Opérations d'ordre entre sections	723 559	472 596	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 273 680	5 360 901	1,65%

Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	2021/2022
013	Atténuations de charges	16 311	39 880	144,50%
70	Produits des services	492 706	775 126	57,32%
73	Impôts et taxes	3 656 418	3 851 332	5,33%
74	Dotations et participations	1 497 609	1 599 878	6,83%
75	Autres produits de gestion courante	184 419	176 750	-4,16%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	5 847 463	6 442 966	10,18%
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	84 520	4 619	
	TOTAL RECETTES REELLES	5 931 983	6 447 585	8,69%
042	Opérations d'ordre entre sections	286 045		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 218 028	6 447 585	3,69%

Pascale Labrousse : vous avez dans ce tableau la synthèse de la section de fonctionnement avec le comparatif entre 2021 et 2022.

On passe à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. DEPENSES D' INVESTISSEMENT		Chap. RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	1 831 461 €	13 Subventions reçues	282 995 €
16 Remboursement de la dette	354 271 €	1068 Excédent mobilisé	599 602 €
27 Autres immobilisations financières	59 395 €	10 Ressources propres : FCTVA	194 593 €
		Taxes d'aménagement	90 077 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 245 127 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 167 267 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
040 Opérations d'ordre entre sections	2 248 €	040 Opérations d'ordre (amortissements ...)	472 597 €
041 Opérations patrimoniales	37 142 €	041 Opérations patrimoniales	39 390 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	2 284 517 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 679 253 €

3- La Ville a investi 2 245 127 € pour ses dépenses réelles

Dans le cadre des opérations de réhabilitation de façades (chapitre 204) 39 376 € d'aides ont été versées à des propriétaires ayant fait des travaux en centre-ville dont 13 745 € seront couverts par la subvention de la Région Occitanie.

- Opération réhabilitations de façades	39 376 €
- Op 195 : Acquisitions de matériels	56 388 €
- Op 197 : Bâtiments communaux	47 920 €
- Op 198 : Bâtiments scolaires	80 699 €
- Op 199 : Aménagement voies communales	320 731 €
- Op 205 : Immeuble 8 Bd Gambetta	21 807 €
- Op. 210 : Aménagement de pistes cyclables	390 990 €
- Op 215 : Eclairage public	7 791 €
- Op 242 : Forêt communale	113 862 €
- Op 302 : Installations sportives	9 851 €
- Op 929 : Maison de l'Enfance	1 573 €
- Op 952 : Vidéo-protection	6 221 €
- Op 959 : Route de Ganès	694 940 €
- Op 961 : Défense Incendie	39 312 €

1 831 461 €

Le remboursement du capital emprunté par la Ville, auprès des banques s'élève à **354 271 €** (comptes 1641 ;1672 ;1678) ;

L'acquisition des terrains « En Rouch », « Nagret » et « la Tignarié » par le biais de portages par l'Etablissement Public Foncier (compte 27638) représente **59 395 €**.

Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur 2023, représentent 1 522 908 € (derniers travaux concernant la route de Ganès, pistes cyclables Ave François Mitterrand, travaux en cours au 8, Bd Gambetta...)

4- Pour financer ses investissements, la Ville a perçu 1 167 266 € de recettes réelles

- ✓ Au chapitre 13, les subventions perçues représentent 282 995 €, à savoir :

○ Conseil Départemental	Maison de l'enfance	26 222 €
○ Cté d'Agglomération	Route de Ganès	63 507 €
○ Région Occitanie	- Opération Façades	14 064 €
○ Etat / DETR	Défense Incendie	7 529 €
○ Etat / FIFPD	Sécurisation des écoles	9 045 €
○ Etat / DSIL	Pistes cyclables Tranche 1	162 627 €

- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA s'élève à 194 593 € (cpte 10222). Le FCTVA est calculé en appliquant un taux forfaitaire de 16.404 % sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement de l'année précédente.

- ✓ Le produit des taxes d'aménagement est de 90 077 € (cpte 10226). La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

- ✓ L'excédent de fonctionnement mobilisé pour financer les investissements avait été voté pour un montant de 599 602 €

Au chapitre 040, figure le montant des amortissements pour 472 597 €.

Les restes à réaliser en recettes qui seront reportés sur 2023, représentent 510 203 € et correspondent à des subventions acquises mais non perçues pour les opérations suivantes : Route de Ganès, travaux dans les groupes scolaires, travaux d'éclairage public , défense incendie.

Pascale Labrousse : vous avez sur la page suivante une vue d'ensemble de ce compte administratif pour l'année 2022.

Vue d'ensemble Compte Administratif 2022

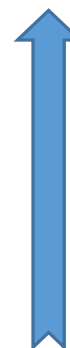
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2022	-	Dépenses 2022	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Excédent 2022	-	Mobilisation	=	Excédent de Fonctionnement à reporter en 2023
6 447 585,02		5 360 901,23		2 775 433,42		3 862 117,21		1 531 695,32		2 330 421,89

SECTION D' INVESTISSEMENT

Recettes 2022	-	Dépenses 2022	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Déficit
1 679 253,01		2 284 517,56		86 274,00		-518 990,55

<u>Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :</u>	1 522 908,28
<u>Montant des Restes à Réaliser en Recettes :</u>	510 203,51
	-1 531 695,32



Besoin de Financement

Afin de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, le montant de 1 531 695.32 sera mobilisé sur l'excédent de fonctionnement dégagé en 2022

Pascale Labrousse : avez-vous des questions ou des observations ?

Jérémie Lemoine : des observations, c'est vrai qu'on note que la Ville se porte bien aux résultats de ce compte administratif. On l'a vu sur le Débat d'Orientation Budgétaire, avec une épargne nette de 1.2 millions d'euros, c'est vrai qu'on aurait pu s'attendre à pire compte tenu de la hausse des coûts des énergies fossiles, 52 % d'augmentation c'est malgré tout un moindre mal pour la Ville de Labruguière. Il y a des collectivités qui ont vu leurs factures multipliées par 3, on est tout de même protégé par les marchés de fournitures d'énergie. Idem pour l'augmentation du point d'indice mais, ça à la limite en ma qualité de fonctionnaire, je louerai plutôt l'évolution de cette augmentation-là puisqu'effectivement les agents des collectivités territoriales et de l'ensemble des corps de fonctionnaires de la fonction publique ont vu leur salaire gelé depuis 10 ans, en termes d'évolution...

Monsieur le Maire : c'est ce qu'on avait noté.

Jérémie Lemoine : donc, il y a vraiment une perte du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, face à l'inflation, il y a toujours une perte du pouvoir d'achat ce qui devrait être compensé d'ici la fin de l'année 2023 par une nouvelle augmentation du point d'indice, c'est ce qui se dit. Donc, voilà, un résultat tout à fait satisfaisant. Malgré tout avec des augmentations, vous l'avez dit, des dépenses à caractère général, 20 % d'augmentation dans un contexte qui est de toute façon inflationniste, des dépenses de fonctionnement avec des ventes exceptionnelles de bois, c'est formidable, pourvu que ça dure...

Monsieur le Maire : mais ça ne durera pas...

Jérémie Lemoine : mais on sait aussi que cela nécessite des investissements parce qu'il faut créer des pistes forestières...

Monsieur le Maire : et en face, il y a le budget forêt effectivement...

Jérémie Lemoine : c'est ça, donc un résultat louable qu'il convient de mesurer parce qu'effectivement si on retranche ces 500 000 € de recettes exceptionnelles, on voit que tout de suite l'épargne nette « prend un pet ». Donc, cela appelle une vigilance sur le fonctionnement pour l'année à venir, pour essayer de réduire ou de maîtriser les évolutions. C'est vrai que 20 % cela demeure important même si la Ville de Labruguière, comme les autres collectivités de toute façon, Département, Région, ont les mêmes évolutions au niveau national. On avait une question également sur la section d'investissement puisqu'on se rend compte qu'il y a 1,5 millions de restes à réaliser et 500 000 € de crédits annulés, de lignes de crédits ouvertes qui ont été annulées ? On aurait aimé juste savoir pourquoi ? Est-ce qu'elles sont peut-être annulées pour 2022 et réinscrites pour 2023 avec un report de crédits ?

Pascale Labrousse : en fait, là vous avez les montants qui sont effectivement payés mais il y a des montants engagés, c'est-à-dire que soit les travaux ne sont pas finis, soit...

Monsieur le Maire : je ne confonds pas... sur la section d'investissement, on a bien les crédits ouverts... Non, attendez, je me trompe...

Pascale Labrousse : en section d'investissement, on a 1 831 460 € de réalisés, réalisés et payés et on a des restes à réaliser pour 1 522 000 €.

Jérémie Lemoine : c'est moi qui me trompe, pardon...

Pascale Labrousse : les 510 000 € ce sont les subventions acquises mais non perçues.

Jérémie Lemoine : j'avais lu le total des dépenses d'opérations pour compte des tiers alors qu'il fallait lire le total des dépenses d'équipement... les crédits annulés c'est 273 000 €.

Monsieur le Maire : c'est un peu plus cohérent effectivement.

Jérémie Lemoine : il y en a pour lesquels on souhaitait avoir cette explication-là, de savoir pourquoi elles avaient été annulées. Alors dedans, il y a l'investissement qui était prévu pour En Laure...

Monsieur le Maire : c'est le problème du pont, on attend toujours l'avis de l'Agence de l'Eau sur la prise en charge de la subvention du pont, ça a pris du retard mais c'est en train d'évoluer. A priori, il y a un accord tout récent qui a été donné et qui nous permettait d'engager les travaux, tant qu'on n'avait pas ce pont on ne pouvait pas engager les travaux sur cette partie d'En Laure, donc là... C'est tout récent, cela date d'hier.

Jérémie Lemoine : donc, c'est l'enveloppe qu'on va retrouver en 2023

Monsieur le Maire : exactement.

Jérémie Lemoine : après, il y avait espaces verts, mise en accessibilité, j'ai noté aussi cimetière par exemple, il y avait 20 000 € de crédits, je pense...

Pascale Labrousse : cimetière, oui on avait 20 000 €, ce sont les colombariums, les montants sont engagés puisqu'ils sont mis en place et on attend pour payer.

Monsieur le Maire : c'est réaliser mais ce n'est pas payé... on n'a pas encore reçu la facture.

Jérémie Lemoine : ça marche. Les charges exceptionnelles, on avait inscrit 1,3 millions d'euros et 3 333 € réalisés... non, pardon je regardais la ligne de 2021, c'est 515 €.

Pascale Labrousse : oui, en charges exceptionnelles, on a 515 €, ce sont des annulations de titres.

Christopher Magalhaes : pourquoi avoir prévu 1,3 millions alors que l'année dernière, on n'avait fait que 3 333 € et que cette année on 515 €... pourquoi avoir prévu autant de charges ?

Pascale Labrousse : sur quel compte s'il vous plaît ?

Christopher Magalhaes : sur le compte 67 – charges exceptionnelles.

Pascale Labrousse : alors, sur le BP 2022, on avait prévu 2 000 €...

Christopher Magalhaes : non, 1 300 000 €...

Pascale Labrousse : non pardon, au chapitre 67, excusez-moi, je ne comprends pas la question, alors je ne peux pas vous répondre.

Christopher Magalhaes : sur le chapitre 67, vous avez ouvert des crédits pour 1 319 000 €. L'année dernière, en 2021 on a utilisé 3 333 €...

Monsieur le Maire : mais c'est les excédents ça...

Christopher Magalhaes : pourquoi avoir ouvert 1 300 000 € de crédits alors que l'année d'avant on n'avait utilisé que 3 333 € ?

Monsieur le Maire : on n'ouvre pas c'est l'excédent qui est reporté chaque année et sur lequel on peut puiser.

Christopher Magalhaes : d'accord.

Monsieur le Maire : c'est un excédent qui peut alimenter certains projets ou pas.

Jérémie Lemoine : en dépenses, ce n'est pas en recettes, c'est en dépenses...

Monsieur le Maire : oui.

Jérémie Lemoine : sur le gros document, c'est page 8... c'est en section de fonctionnement...

Pascale Labrousse : en fait, c'est un montant qui est bloqué, alors soit on l'utilise, soit on ne l'utilise pas, chaque année c'est le même montant.

Monsieur le Maire : c'est un montant de secours, et chaque année c'est bloqué depuis X budgets. C'est une coutume, par exemple, quand on a préempté sur Carré L, on avait...

Didier Philippou : ça fait au moins 10 ans que c'est comme ça...

Monsieur le Maire : oui ça fait 10 ans... il n'est pas censé savoir, il peut poser la question il n'y a pas de problème là-dessus. C'est une coutume que nos finances ont prise depuis X années pour avoir ce fonds de secours-là. S'il n'est pas utilisé, tant mieux, si on a une urgence, je parle de la Maison Lonjon, quand on a préempté, on était en fin d'année ... et on peut avoir besoin dans ces hypothèses-là si une opportunité se présente on peut puiser dans ce fonds-là. Depuis 10 ans, de mémoire, il n'a pas été puisé dans ce fonds, c'est juste une sécurité. Voilà, une coutume de nos finances publiques.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, donc, on va voter les comptes de gestions...

Pascale Labrousse : il y a les budgets annexes.

Monsieur le Maire : oui, pardon, on peut passer aux budgets annexes.

Pascale Labrousse : je poursuis donc avec les Comptes Administratifs des Pompes Funèbres et Cinéma.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

1- Section de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 86 658 € :

- Les dépenses à caractère général pour 28 103 €
- La valorisation du personnel à 58 000 €
- Les autres charges de gestion courante à 18 €
- La dotation aux amortissements pour 538 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 99 210 € :

Ces recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques (66 sépultures en 2022, 47 sépultures en 2021, 79 sépultures en 2020 ; 78 en 2019 ; 58 en 2018) et autres opérations funéraires (arrivées de corps, creusement de fosses ...)

Le résultat de l'exercice 2022 en section d'exploitation est de 12 552 €.

Augmenté des excédents antérieurs cumulés (51 435 €), l'excédent d'exploitation à reporter sur le budget 2023 sera de 63 987€.

2 - Section d'investissement

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement représentent 538 € : le montant des amortissements.

L'excédent d'investissement à reporter sur le budget 2023 sera de 13 264 €.

Pascale Labrousse : avez-vous d'autres questions sur ce budget annexe ? Non, donc, je poursuis avec le cinéma.

Jérémie Lemoine : oui mais avant de passer à ce budget, je voudrais, à titre personnel vis-à-vis de service un peu particulier, intervenir, cette année ayant eu à souffrir d'un évènement qui m'a forcé à y avoir recours et je tenais, ce soir, publiquement au cours du Conseil Municipal, à saluer le professionnalisme et le sérieux des agents de ce service-là. Ils ont vraiment été impeccables dans un moment où cela est nécessaire.

Pour en revenir au budget annexe du fonctionnement, comme l'an dernier, on constate qu'au regard de la hausse des sépultures, on a des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 3 000 € par rapport à 2021, là où les recettes d'exploitation sont en hausse de 30 000 €. On génère encore un excédent pour arriver à une situation cumulée qui arriverait presque à couvrir un an de dépenses d'exploitation aujourd'hui. Donc, il y a peut-être un enjeu de révision des tarifs pour un service qui génère moins de profits, puisqu'il n'y a pas d'investissement en perspective.

Pascale Labrousse : alors, si je peux me permettre, on a reçu un courrier concernant tout ce qui est cercueils et fournitures, cela augmente de 6 % et on a décidé de...

Jérémie Lemoine : pourtant on a de quoi voir venir avec l'excédent cumulé quand même...

Pascale Labrousse : oui, oui...

Monsieur le Maire : il y a ce problème-là et il y a la concurrence avec le privé. Il ne faut pas qu'on nous accuse de concurrence déloyale sur un service qui est tout de même particulier, sachant qu'il y a eu des formations cette année, à la Préfecture, qui vont être imputées sur le budget de l'an prochain puisqu'on a formé de nouveaux porteurs suite à un roulement. Donc, ça va venir en déduction de ce budget-là. Il y a le véhicule qui vit ses dernières heures, derniers mois, qu'il va falloir changer. C'est la raison pour laquelle on est sur le plan concurrentiel moins cher que les sociétés de droit privé. On a des formations à payer sur le budget prochain et on a le véhicule à remplacer, c'est la raison pour laquelle on entend rester pour le moment sur ces tarifs-là.

Jérémie Lemoine : j'entends vos arguments, toutefois, il y a peut-être un geste à faire, notamment pour les familles les plus démunies de la Commune. Alors peut-être avec un critère de revenus fiscaux parce que ce sont des gens qui n'ont pas forcément accès à la concurrence et pour faire en sorte que pour ces frais-là soient un peu réduits pour les gens qui en ont vraiment besoin. Ensuite pour le reste sur des critères de revenus, pourquoi pas rester dans le champ concurrentiel mais dans l'absolu, ce n'est pas un budget annexe qui a vocation à générer des bénéfices importants dans la façon de les cumuler.

Pascale Labrousse : il génère du bénéfice parce qu'il y a pas mal de prestations facturées, après c'est vrai qu'il y a peu de dépenses comparées aux recettes. Ensuite, est-ce qu'on ne créera pas de précédent en faisant, je ne sais pas...

Jérémie Lemoine : c'est un service public, sur un critère...

Pascale Labrousse : oui mais comme l'a dit Monsieur le Maire, le problème c'est que...

Monsieur le Maire : c'est un service public qui n'est pas obligatoire...

Jérémie Lemoine : sur un critère social, dans l'intérêt général...

Monsieur le Maire : socialement, on est déjà peu cher, j'entend ce que vous dites.

Jérémie Lemoine : voilà notre point de vue

Monsieur le Maire : d'accord, il est enregistré... oui c'est un SPIC et pas un SPA

Jérémie Lemoine : on est d'accord, c'est un SPIC.

Monsieur le Maire : bien on poursuit avec le budget cinéma.

Madame Pascale Labrousse reprend la lecture de la note.

BUDGET DU SERVICE CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-point, n'affiche qu'une section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 48 205 €

- 16 142 € pour la programmation et la location des films auprès de Véociné
- 1 701 € pour la maintenance des appareils de projection
- 2 237€ pour les affiches
- 3 105 € pour l'impression des tickets, et des programmes
- 591 € de cotisations (Agence Développement Régional, Art & Essai)
- 4 430 € pour les taxes versées au Centre National du Cinéma (calculées sur le nombre d'entrées)

La valorisation du personnel correspond à une année normale : 20 000 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 47 536 €

Ces recettes correspondent aux entrées pour 36 979 € (soit 8 835 entrées), et à des subventions de fonctionnement reçues pour 10 557 €, à savoir :

- Subvention « Art & Essai » reconduite pour 9 480 €
- Aide complémentaire du CNC pour la baisse d'activité (Covid) : 841 €
- Contribution Orange Cinéma pour 38 €.

Pour l'exercice 2022, ce budget présente un déficit de 669 €.

Les résultats cumulés les années précédentes étant de – 16 €, le résultat d'exploitation à reporter sur le budget 2023 sera de 685 € en dépenses.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions sur ce budget ?

Pascale Labrousse : pas de question, donc, nous allons procéder au vote des comptes de gestion.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Madame Pascale Labrousse, Adjointe au Maire déléguée aux affaires financières donne lecture de la délibération :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur municipal. Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, après avoir entendu et débattu sur le compte de gestion le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales et Finances » du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes de gestions 2022 :

- 1. Budget Principal ;**
- 2. Budget des Pompes Funèbres ;**
- 3. Budget du Cinéma ;**

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?

Non, nous pouvons procéder au vote.

Monsieur le Maire procède au vote des comptes de gestion :

- 1. Budget Principal : adopté avec 23 voix Pour et 5 voix Contre (S. Dubois, J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes) ;**
- 2. Budget des Pompes Funèbres : adopté avec 23 voix Pour et 5 voix Contre (S. Dubois, J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes)**
- 3. Budget du Cinéma : adopté à l'unanimité**

Pascale Labrousse : donc, Monsieur le Maire doit quitter de la salle pour que le Conseil Municipal procède au vote des différents Comptes Administratifs.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas aux vote des comptes administratifs.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Madame Pascale Labrousse, Adjointe au Maire déléguée aux affaires financières, donne lecture de la délibération :

Considérant que le Compte Administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif et

décisions modificatives votées pour le même exercice, et après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Christophe ADNOT Receveur Municipal du Service de Gestion Comptable de Castres, approuvés précédemment ;

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, après avoir entendu, débattu et voté le compte de gestion, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les résultats définitifs des comptes administratifs ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		2 775 433,42		86 274,00		2 861 707,42
Opérations de l'exercice	5 360 901,23	6 447 585,02	2 284 517,56	1 679 253,01	7 645 418,79	8 126 838,03
TOTAUX	5 360 901,23	9 223 018,44	2 284 517,56	1 765 527,01	7 645 418,79	10 988 545,45
Résultats de clôture		3 862 117,21	-518 990,55			3 862 117,21
Restes à réaliser			1 522 908,28	510 203,51	1 522 908,28	510 203,51
TOTAUX CUMULES	5 360 901,23	9 223 018,44	3 807 425,84	2 275 730,52	9 168 327,07	11 498 748,96

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		51 435,00		12 726,34		64 161,34
Opérations de l'exercice	86 658,39	99 210,00	0,00	537,76	86 658,39	99 747,76
TOTAUX	86 658,39	150 645,00	0,00	13 264,10	86 658,39	163 909,10
Résultats de clôture		63 986,61		13 264,10	0,00	77 250,71
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	86 658,39	150 645,00	0,00	13 264,10	86 658,39	163 909,10

BUDGET DU CINEMA

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	15,83					0,00
Opérations de l'exercice	48 205,40	47 535,78			48 205,40	47 535,78
TOTAUX	48 221,23	47 535,78			48 221,23	47 535,78
RESULTATS DEFINITIFS	-685,45				-685,45	0,00

Après avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales et Finances » du 16 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes administratifs 2022 :

- 1. Budget Principal ;**
- 2. Budget des Pompes Funèbres ;**
- 3. Budget du Cinéma ;**

Madame Pascale Labrousse, Adjointe au Maire déléguée aux finances procède au vote :

Le Conseil Municipal se prononce sur les Comptes Administratifs 2022 :

- 1. Budget Principal : avec 22 voix Pour et 5 voix Contre (S. Dubois, J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes) ;**
- 2. Budget des Pompes Funèbres : avec 22 voix Pour et 5 voix Contre (S. Dubois, J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes) ;**
- 3. Budget du Cinéma : à l'unanimité**

Monsieur le Maire revient dans la salle.

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Pascale LABROUSSE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires financières, donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Constatant que le Compte Administratif **2022** présente un excédent d'exploitation de **3 862 117.21 €** se décomposant ainsi :

- 1 086 683.79 Euros correspondant au résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- 2 775 433.42 Euros correspondant aux excédents antérieurs cumulés

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales et Finances » du 16 mars 2023 ;

Doit DECIDER

Après en avoir délibéré,

D'affecter :

- ⇒ **1 531 695.32 Euros** au compte **1068 : excédent de fonctionnement capitalisé**, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- ⇒ **2 330 421.89 Euros** au compte **002 : excédent de fonctionnement reporté**, en recettes de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?
Non, nous pouvons procéder au vote.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec :

23 voix pour,

1 voix contre (S. Dubois)

Et 4 abstentions (J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes)

BUDGET POMPES FUNEBRES

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Pascale LABROUSSE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires financières, donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Constatant que le Compte Administratif **2022** présente un excédent d'exploitation de **63 986.61 Euros**, se décomposant ainsi :

- 12 551.61 Euros correspondant au résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- 51 435.00 Euros correspondant aux excédents antérieurs cumulés.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales et Finances » du 16 mars 2023

Doit DECIDER
Après en avoir délibéré,

D'affecter :

⇒ **63 986.61 €** au compte **002 : excédent d'exploitation reporté**, en recette de la section d'exploitation.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?
Non, nous pouvons procéder au vote.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec :

23 voix pour,

1 voix contre (S. Dubois)

Et 4 abstentions (J. Lemoine, C. Gau, JF. Garcia, représenté et C. Magalhaes)

BUDGET CINEMA

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Pascale LABROUSSE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires financières, donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Constatant que le Compte Administratif **2022** présente un résultat de fonctionnement de **- 685.45 €** se décomposant ainsi :

- - 669.62 € correspondant au résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- - 15.83 € correspondant aux excédents antérieurs cumulés.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Générales et Finances » du 16 mars 2023 ;

Doit DECIDER
Après en avoir délibéré,

D'affecter :

⇒ **- 685.45 €** au compte **002 : Résultat de fonctionnement reporté**, en dépense de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des observations ?
Non, nous pouvons procéder au vote.

Monsieur le Maire procède au vote :
La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : nous n'avons pas été destinataire de questions diverses, donc je vais terminer en vous donnant lecture des DIA.

DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence,
autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Prémption :

Décision du 7 mars 2023 sur le bien cadastré section AH n° 0066 sis « 8, place du Général Lagarde » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 10 mars 2023 sur le bien cadastré section B n° 1265 sis « 70, route d'Arnauduffe » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 10 mars 2023 sur le bien cadastré section AK n° 0295 sis « 16, rue des Malautiès » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 10 mars 2023 sur le bien cadastré section G n° 1781 sis « 3, Impasse des Auriols » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 10 mars 2023 sur le bien cadastré section AE n° 0159 sis « 16, rue Philippe De Coux » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 13 mars 2023 sur le bien cadastré section B n° 0623 sis « Vigné de Lapeyre » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 13 mars 2023 sur le bien cadastré section AC n° 0067 sis « 24, avenue Henri Simon » - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 17 mars 2023 sur le bien cadastré section B n° 1397, 1406 sis 49, chemin d'En Prades - 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 mars 2023 sur le bien cadastré section C n° 1380, 1406 sis 586, route d'En Fabre - 81290 LABRUGUIERE

Monsieur le Maire : je vous remercie, je vous propose de faire une petite pause et de reprendre avec le Débat d'Orientation Budgétaire à 21h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance

Le Maire

Carole GAU

David CUCULLIÈRES